

Barèmes de prise en charge dans le cadre de la Formation : « Participation et mobilisation citoyenne » organisé par le CNAM Promotion 2027

La prise en charge des coûts pédagogiques sera réglée directement par la CPNEF au CNAM.

La prise en charge des frais annexes s'effectue **sur justificatifs et attestation de présence** dans la limite des plafonds suivants :

Repas	30 € par stagiaire
Hébergement	200 € par stagiaire pour les formations se déroulant en ile de France ou Paris intra-muros.
Déplacements	Petits déplacements en agglomération (bus, tram, métro, taxi, ...) : Aux frais réels. SNCF : le remboursement s'effectue sur la base des frais réels Voiture : l'utilisation d'un véhicule personnel doit rester exceptionnelle et se limiter au cas où le train s'avèrerait être un moyen de transport inadapté. Les frais kilométriques seront alors remboursés dans la limite du barème fiscal 6 chevaux de la Direction générale des impôts. La copie de la carte grise du véhicule utilisé pour se rendre à la formation devra être transmise à la CPNEF. Les parkings et péages sont remboursables dans le cadre des autres frais, au réel.

i ***Si vous devez venir la veille les nuits et les repas sont bien pris en charge. Si vous devez rester sur place le soir de la formation et repartir le lendemain, la nécessité de cette nuitée supplémentaire devra être justifiée auprès de la CPNEF***

i La demande de remboursement doit être adressée par mail sur cpnef@cpnef.com **à la fin de la réalisation de la formation et au plus tard le 31 octobre 2027 en envoyant le tableau de demande de remboursement et l'ensemble des justificatifs des frais annexes.**